



Aide-contracteur/trice métallique AFP, édiction

Aide-contracteur/trice métallique AFP

SWISSDOC 0.554.24.0, 5.554.5.0, n°44509

Durée de la formation: 2 ans

Ordonnance sur la formation professionnelle initiale

Plan de formation, mesures d'accompagnement y comprises (annexe 2)

L'ordonnance sur la formation professionnelle initiale a été révisée comme suit:

Audition:

31 janvier 2025

Édition:

13 août 2025

Entrée en vigueur:

1^{er} janvier 2026

Procédure de qualification, certificat et titre:

1^{er} janvier 2028

Cette ordonnance sur la formation professionnelle initiale remplace l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'aide-contracteur/trice métallique AFP du 20 décembre 2006 (44506).

Le plan de formation sera disponible sur le site internet de AM Suisse www.amsuisse.ch et sous www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr.

La version imprimée de l'ordonnance de formation professionnelle initiale pourra être commandée dans quelques semaines auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL, diffusion des publications, 3003 Berne, www.publicationsfederales.admin.ch et sera disponible à l'adresse Internet du SEFRI www.sefri.admin.ch.